

joûir d'un azile dans les Maisons des Ministres carés. élérifés, ni à ceux où la liberté, soit par rapport à la Personne, soit par rapport au lieu, peut avoir place. Fait au Pardo le 28. Fevrier 1735. Etoit signé, D. JOSEPH PATINHO.

Le point exposé dans les deux piéces qu'on vient de rapporter, est, comme on le voit, bien délicat. Déjà, selon des avis de Portugal qui sont justes, il a porté la Cour de Lisbonne à faire enlever chez le Ministre Espagnol qui y réside, tous les Domestiques au nombre de 18. qu'on a conduits en prison liés & gatottés. Déjà même la rupture est par là ouverte entre les deux Couronnes, puisqu'on fait défilér de part & d'autre des Troupes sur les Frontieres; que les Portugais qui sont en Espagne, & les Espagnols qui sont en Portugal, vont recevoir ordre de se retirer. Voilà, dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, un nœud de nouvelle difficulté à trancher, un surcroit d'embaras pour la Cour de Madrid, & le trouble jetté dans celle de Lisbonne, qui paroïssoit devoir respirer plus long-tems son air de tranquillité.

II. Le Roi a envoyé un nouveau Reglement à Cadix concernant le commerce des Indes - Occidentales; Il porte entr'autres choses, qu'on ne pourra charger de Marchandises à bord des Vaisseaux destinés pour la *Vera - Cruz*, qu'après en avoir donné connoissance au Président du Commerce, & que les Espagnols seuls seront en droit d'y charger.

III. Un Courier de Naples arriva le 16. Mars à Madrid avec la nouvelle que la Garnison de la Citadelle de *Messine* ayant demandé à capituler, on étoit convenu qu'elle évacueroit la Place le 31. du même mois. A cette occasion on a char-